



Union Familiale della Faille, ASBL

Siège social : Square Vergote, 12 boîte 1, 1200 Bruxelles

Assemblée Générale 2019 à Gand

Procès-verbal

La 76^{ème} Assemblée Générale de l'Union Familiale della Faille asbl s'est tenue le dimanche 6 octobre 2019 au prestigieux Hôtel Falligan, Kouter 172 à Gand, à l'aimable invitation de nos cousins Philippe et Marie-Martine Coget née della Faille d'Huyse, et Amaury et Sibylle Huyse. La journée débuta par une messe solennelle en la cathédrale Saint-Bavon ; cette magnifique cérémonie en l'honneur de la fête de Saint-Bavon fut rehaussée par la chorale *Schola Cantorum* de la cathédrale, par la présence de plusieurs membres de la Fédération Belge de Fauconnerie accompagnés de leurs faucons, par les *Ghent District Highlanders* et par des compagnons de Saint-Hubert de Namur, sonneurs de cors de chasse; notre cousin Michel Leverghem concélébra l'eucharistie au côté du recteur de la cathédrale Ludo Collin et de plusieurs autres prêtres ; une petite intention fut adressée aux membres de notre famille.

Ensuite, la famille fut accueillie à l'Hôtel Falligan, où l'apéritif fut servi à l'étage à la galerie Francis Maere. S'en suivit un lunch dans les salons autour de tables joliment décorées de dahlias multicolores avec une sympathique formule d'entrée assise, d'un buffet de trois plats raffinés et d'un éventail de desserts, formule qui permit aux convives d'échanger avec d'autres cousins que leurs voisins de table, le tout dans une ambiance très chaleureuse. Le déjeuner fut arrosé de Bonneau-Livran 2012, acheté au profit de l'asbl Le Sarment, œuvre soutenue notamment par les enfants de Marc et Bernadette Leverghem ainsi que Claude Leverghem.

La présence de nombreux jeunes fut très appréciée et ils eurent aussi beaucoup de plaisir à se retrouver entre cousins.

Sont présents :

Le Baron della Faille d' Huysse (Bernard) et son fils, le Baron Jean-Baptiste della Faille d' Huysse, Le Baron et la Baronne Patrick della Faille d' Huysse et leur fils, le Baron Arthur della Faille d' Huysse, la Baronne Stéphane della Faille d' Huysse et son fils, le Baron Gatien della Faille d' Huysse, le Baron et la Baronne Amaury della Faille d' Huysse, le Baron François della Faille d' Huysse, Monsieur et Madame Philippe Coget, Madame François Davreux, le Baron et la Baronne Ghislain della Faille d' Huysse et leurs filles, les Baronnes Isabelle et Nathalie della Faille d' Huysse, Le Baron Yves della Faille d' Huysse et son fils, le Baron Aurian della Faille d' Huysse, le Baron Adrien della Faille d' Huysse, la Baronne Thierry della Faille d' Huysse van den Hecke de Lembeke, Madame Adrien de Schaetzen, le Baron Bernard della Faille d' Huysse van den Hecke de Lembeke, Monsieur et Madame della Faille de Leverghem (Nicolas et Nathalie), Monsieur et Madame Hervé della Faille de Leverghem, le Révérend Père Michel della Faille de Leverghem, Monsieur et Madame Ladislas della Faille de Leverghem, Monsieur et Madame Tanguy della Faille de Leverghem et leurs fils, Messieurs Harold-Louis, Xavier et Dorian della Faille de Leverghem, Monsieur et Madame Jean-Claude della Faille de Leverghem, Monsieur et Madame Bernard de Callataÿ, Monsieur et Madame Paul de Lalieux de la Rocq, Monsieur et Madame Noël Biebuyck, Monsieur et Madame Michel de Vuyst, Monsieur et Madame Jean-Charles della Faille de Leverghem, Monsieur et Madame Axel d'Oreye de Lantremange, Monsieur et Madame Jean-Louis della Faille de Leverghem, Monsieur et Madame Luc della Faille de Leverghem, Monsieur et Madame Joseph della Faille de Leverghem et leur fils, Monsieur Aurian della Faille de Leverghem, Monsieur et Madame Henri della Faille de Leverghem, Monsieur Charles-Antoine della Faille de Leverghem, Monsieur et Madame Eric della Faille de Leverghem, Madame Philippe della Faille de Leverghem, Monsieur et Madame Jean della Faille de Leverghem, Monsieur Geoffroy della Faille de Leverghem et ses filles, Mesdemoiselles Anastasia, Antoinette et Marguerite della Faille de Leverghem, Monsieur et Madame Diego della Faille de Leverghem et leurs filles, la Baronne Sébastien Verdickt (et sa petite Alix) et Mademoiselle Elisabeth della Faille de Leverghem, Monsieur Lorenzo della Faille de Leverghem, Monsieur Augusto della Faille de Leverghem et Madame Léon de Theux de Meylandt et Montjardin.

Inscrits et excusés : La Baronne Yves della Faille d' Huysse, le Baron Guillaume della Faille d' Huysse van den Hecke de Lembeke, Monsieur et Madame Anthony della Faille de Leverghem.

1. Allocution du Président

Le Président, Amaury Huysse, prend la parole :

« Mes chères cousines, mes chers cousins,

Je voudrais tout d'abord, en votre nom à tous, remercier nos hôtes de ce jour pour leur charmant accueil à l'Hôtel Falligan et l'organisation de cette journée. Je cite ici nos cousins Philippe et Marie-Martine Coget, ainsi que mon épouse Sibylle. Je propose qu'on les applaudisse chaleureusement.

Je suis ravi qu'on se retrouve aujourd'hui en famille à Gand. Pour faire une petite minute d'histoire familiale et un peu de « cocorico » familial, vous savez que Gand fut une ville importante dans l'histoire de notre famille. Je ne sais pas si Saint-Bavon nous a organisé un joyeux retour ce matin ; il paraît que la messe a été célébrée en grande pompe et que la présence des della Faille a été citée. J'ajouterais à ça que notre famille possédait à l'époque une des plus belles demeures de Gand, le Hof van Fiennes. Le Hof van Fiennes fut acheté par Martin della Faille en 1598. Cette demeure passa ensuite à ses fils Jean et Georges, puis à la branche Huysse et n'existe hélas plus aujourd'hui. Martin avait également obtenu, à titre héréditaire, la charge de Bailli du Vieux Bourg de Gand, une des plus hautes fonctions de la ville, qui passa alors également à ses héritiers.

J'en profite pour vous faire savoir qu'un livre un peu historique intitulé *La surprise de Gand – Jeudi 5 juillet 1708, le dernier coup d'éclat de Louis XIV dans les Flandres* est sorti récemment en librairie, avec pour couverture le portrait équestre de Ferdinand-Hyppolite Huysse, qui avait hérité du Grand Baillage. Ferdinand-Hyppolite est également cité à de nombreuses reprises dans l'ouvrage.»

Le Président donne la parole à Bernard Huysse pour de plus amples explications au sujet de ce livre et de la personnalité de Ferdinand-Hyppolite Huysse ; celui-ci aurait joué à l'époque un rôle ambigu, étant à la fois Bailly de Gand et officier de Louis XIV. Cet ouvrage n'est pas encore disponible sur Amazon.

Le Président poursuit : « Au 19^{ème} siècle, nous pouvons également retrouver Joseph della Faille d'Assenede qui était Maire de la ville de Gand.

Voilà pour la petite minute d'histoire familiale.

.....

J'arrive aujourd'hui au terme de ma deuxième année à la Présidence de notre Union Familiale. Je tiens une fois de plus à vous remercier de votre confiance et à répéter que c'est un honneur pour moi de pouvoir exercer cette fonction.

L'an dernier on avait innové avec la Newsletter par email et j'espère que vous l'appréciez toujours. La prochaine sortira en principe d'ici un mois. N'hésitez pas à transmettre à Pascale Leverghem toutes les nouvelles que vous voudriez partager avec la famille.

Cette année-ci, la nouveauté fut l'organisation d'un tournoi de tennis qui eut lieu en février au Club Justine Henin à Limelette. Il devrait être ré-organisé en février de l'année prochaine et j'espère vous y voir au moins aussi nombreux qu'à la première édition !

On ne viendra en principe pas avec une nouveauté chaque année car on finirait par ne plus pouvoir les assumer.

Et il est important pour moi de préciser ici que je ne pourrais exercer cette fonction de Présidence sans l'aide précieuse de plusieurs d'entre vous. Je voudrais donc mettre en avant ceux qui ont eu la gentillesse de consacrer du temps à la famille durant l'année écoulée :

- Tout d'abord à mes côtés, les membres du Conseil bien sûr et notre dévouée Pascale.
- C'est également l'année du Bulletin : remercions l'équipe composée de Pascale, Marie-Martine et Anjali Leverghem et tous ceux qui ont contribué à son élaboration par l'envoi d'articles ; remercions également Philippe-Edgar Detry et Nicole Leverghem pour leur aide à la relecture.
- Bernard de Callataÿ pour le travail de digitalisation des archives à Huysse.»
Amaury donne ensuite la parole à Bernard Huysse au sujet des archives Huysse. Pour l'instant ce sont essentiellement les archives Leverghem et Waerloos, qui se trouvent chez Bernard et Babette à Huysse ; elles ont été en grande partie digitalisées par Bernard de Callataÿ. Un important fonds d'archives Huysse, appartenant à Bernard Huysse, a été mis en dépôt aux A.G.R. de Gand ; ce dépôt est résiliable tous les trois ans et Bernard a pris la décision de les ramener chez lui à Huysse, ce qui sera fait dès ce mois-ci. Le Président poursuit ses remerciements :
- « Joseph Leverghem, Pascale, et Moïra Debray pour l'organisation du tournoi de tennis.
- Thierry et Martine Leverghem, Joseph et Pascale, Tanguy et Raphaëlle Leverghem et Adrien Huysse pour le rallye « della Faille Classic ». Une prochaine édition est en cours de préparation.
- Lorenzo Leverghem pour l'animation de la page Facebook.
- Aurian Leverghem pour la mise en page de la Newsletter.

.....

Avant d'aborder l'ordre du jour, je voudrais que nous ayons une petite pensée pour nos cousins qui nous ont quittés durant l'année écoulée :

- Philippe de Lannoy, veuf d'Alix Leverghem, décédé le 10 janvier 2019
- Dominique Leverghem, son beau-frère, décédé le 13 janvier 2019
- Antoine Leverghem, fils de feu Raoul et Elisabeth Leverghem, décédé le 16 mars 2019
- Inès Waerloos, épouse de notre cousin René, décédée le 31 mars 2019.

Je propose de faire un petit instant de silence et de recueillement en leur mémoire. Et je voudrais qu'on ait également une petite pensée pour la famille de Loïc Leverghem, qui est à son chevet et dont les nouvelles ne sont pas bonnes. »

Le Président propose d'aborder les différents points à l'ordre du jour.

2. Approbation du procès-verbal de l'A.G. 2018

Le procès-verbal de l'A.G. 2018 est approuvé par l'Assemblée. Le texte intégral figure dans le livre des Assemblées Générales et est consultable sur le site familial.

3. Présentation et approbation des comptes 2018 et du budget 2020

De manière générale, l'UF est toujours déficitaire ; en effet le montant des cotisations et des dons ne permet pas de couvrir nos dépenses. Les comptes 2018 sont similaires à ceux de 2017 ; il n'y a pas de grande différence dans la structure.

Nos dépenses les plus conséquentes sont la digitalisation des archives et le bulletin familial ; à titre d'exemple, les campagnes de digitalisation des archives, menées par Bernard de Callataÿ, reviennent approximativement à 10.000€ par an. Pascale souligne que de nombreux membres ne paient pas leur cotisation ; il s'agit essentiellement de jeunes ménages dans la tranche d'âge 30-40 ans ; elle insiste pour que les parents rappellent à leurs enfants de régulariser leurs cotisations (peu coûteuses) ; celles-ci permettent notamment de financer le bulletin, les primes et les différentes activités familiales.

Les comptes 2018 et le budget 2020 sont ensuite approuvés par l'Assemblée.

Pascale rappelle que quelques plateaux et cadres sont toujours disponibles à la vente.

4. Décharge aux administrateurs

Décharge est donnée par l'Assemblée Générale aux administrateurs.

5. Renouvellement et/ou nomination d'administrateurs

Les mandats d'administrateur de Patrick Huyse et Arnould Leverghem arrivent à échéance cette année. Le Conseil propose Charles-Antoine Leverghem (fils de Benoît et Marina Leverghem) pour remplacer Arnould. Sa nomination est approuvée et applaudie par l'Assemblée.

Quant à Patrick Huyse, qui s'occupe depuis des années de la comptabilité et des aspects juridiques de l'UF, le président et les membres du C.A. souhaitent que son mandat soit prolongé. La prolongation de son mandat d'administrateur est approuvée par l'Assemblée.

Les ASBL sont désormais régies par le nouveau Code des Sociétés et Associations, qui a été publié au Moniteur belge ; il est donc proposé qu'on poursuive la mise à jour de nos statuts, les objectifs étant de les moderniser et de les uniformiser par rapport à ceux des autres associations familiales. Patrick souligne aussi que nous avons l'obligation d'adapter nos statuts d'ici 2024. Le sujet reviendra donc sur le tapis et les membres seront informés et consultés en temps et en heure.

6. Accueil des nouveaux membres ayant atteint l'âge de 18 ans depuis la dernière A.G.

L'accueil des nouveaux membres est abordé au point suivant.

7. Événements familiaux, soutien aux prêtres de la famille, nouvelles des jeunes, résultats des études

Pascale cite les 4 nouveaux membres de cette année ; ce sont tous des « Huysse ».

Il s'agit de :

- Isaure della Faille d'Huyse van den Hecke de Lembeke, fille de Wenceslas et Nathalie Huyse
- Olivier della Faille d'Huyse van den Hecke de Lembeke, fils de Didier et Fabienne Huyse
- Ignace della Faille d'Huyse van den Hecke de Lembeke, fils d'Axel et Margarita Huyse
- Guillaume della Faille d'Huyse van den Hecke de Lembeke, fils de Bernard Huyse

Aucun d'entre eux n'est présent à l'A.G. Par contre, elle invite les jeunes qui n'ont pas encore signé le registre des membres à le faire auprès d'elle après l'Assemblée.

Elle passe ensuite en revue les différents événements familiaux qui ont été communiqués au secrétariat :

Naissances

- Le 28 octobre 2018 : Apolline Berghmans, fille de Louis et Sara-Marie, née Leverghem.
- Le 11 décembre 2018 : Solan Leverghem, fils de Nicolas Leverghem et de Laureen Gobert.
- Le 6 mars 2019 : Emilie Eeman, fille d'Arnaud et Eléonore, née Leverghem.
- Le 10 mai 2019 : Gaspard Leverghem, fils d'Antonin et Séverine Leverghem.
- Le 10 mai 2019 : Alix Verdickt, fille de Sébastien et Laetitia, née Leverghem.
- Le 25 mai 2019 : Arthur Huyse, fils de Loïc et Marie-Noëlle-Huyse.
- Le 31 juillet 2019 : Adrien Jadot, fils de Pierre-François et Sophie, née Huyse
- Le 4 octobre 2019 : Theodora le Hardÿ de Beaulieu, fille d'Edouard et Alix, née Leverghem.

Fiançailles

- Sibylle Leverghem, fille de Jean-Marie et Sylvie Leverghem, avec le Comte Olivier de Liedekerke de Pailhe.
- Claire Leverghem, fille de Jean-Louis et Wally Leverghem, avec Monsieur David Purroy.

Mariages

- Le 19 janvier 2019, Antonin Leverghem, fils de Joseph et Pascale Leverghem, avec Mademoiselle Séverine de la Croix.

- Le 8 juin 2019, Edouard Leverghem, fils de Benoît et Marina Leverghem (décédés), avec Mademoiselle Louise de Dorlodot.
- Le 10 août 2019, Wauthier Leverghem, fils de Luc et Elisabeth Leverghem, avec Mademoiselle Pauline De Witte.
- Le 7 septembre 2019, Sandrine d'Oreye de Lantremange, fille de Nicolas et Astrid, née Leverghem, avec Monsieur Aymeric Lagasse de Locht.

Anniversaires

- Michel et Marie-Delphine de Vuyst, née Leverghem, ont fêté leurs noces d'étain (10 ans de mariage) le 4 mai 2019.

Nominations, distinctions

Pascale aborde ensuite les nominations, distinctions et les résultats électoraux des membres ou enfants de membres de l'UF, à savoir :

- Le 11 février 2019, Bernard et Babette Huysse ont reçu le label européen *Wildlife Estates Belgium* pour une gestion active de l'environnement européen.
- Benjamin Detry, fils de Philippe-Edgar et Nathalie née Leverghem, et petit-fils d'Eric et Régine Leverghem, a remporté le premier Prix du jury et le Prix du Public lors du concours d'éloquence du Collège Notre-Dame de la Paix à Erpent le 8 février 2019. Il a également remporté le Concours de version latine, organisé par les Rencontres latines pour les Rhétoriciens francophones et germanophones le 13 mars 2019 à Louvain-la-Neuve; il a obtenu la première place sur 592 candidats (19,5 sur 20 comme moyenne des 12 correcteurs). De ce fait, il a participé le 10 mai 2019 au concours international de version latine à Arpino (Italie), où il a remporté une Mention honorable, seul représentant de pays francophones à en obtenir une.

Résultats des élections communales du 14 octobre 2018 :

- Alexis Leverghem (548 voix) (liste MR-IC)
Échevin à Lasne en charge de l'urbanisme, patrimoine, logement, permis d'environnement et du tourisme.
- Luc Leverghem (320 voix) (liste Villages)
Conseiller communal de Chaumont-Gistoux.
- Bernard Huysse (1070 voix) (CD&V)
Responsable du CPAS (depuis 1999), échevin de l'aménagement du territoire (depuis 2001) et responsable du dossier sensible de l'avenir des églises et cimetières les 4 dernières années de la législature et ce, pour la nouvelle commune de Kruisem, née de la fusion de Kruishoutem et de Zingem.
- Marie-Amandine della Faille (112 voix) (liste IC d'Iltre)
Première présentation aux élections communales.
- Katia della Faille de Leverghem-Limburg Stirum (544 voix) (Open VLD)
Conseiller communal de Huldenberg.

Et pour finir, Pascale annonce **les résultats d'études supérieures et universitaires 2019**, qui ont été communiqués au secrétariat :

En 2018

- Augusto Leverghem, fils de Thierry et Martine Leverghem, a réussi son master en innovation, entrepreneuriat et stratégie à la Grenoble Ecole de Management avec distinction.

En 2019

- Antoinette Leverghem, fille de Geoffroy Leverghem, a réussi sa 1^{ère} année master en médecine à l'UCL.
- Dorian Leverghem, fils de Tanguy et Raphaëlle Leverghem, a réussi sa 1^{ère} année baccalauréat en *Industrieel Productontwerper (IPO)* à Howest (*Hogeschool West-Vlaanderen*) à Kortijk.
- Arthur Huysse, fils de Patrick et Armelle Huysse, a réussi sa 1^{ère} année baccalauréat (trilingue) en sciences économiques aux facultés universitaires de Saint-Louis.
- Jean-Baptiste Huysse, fils de Bernard et Babette Huysse, a réussi sa 1^{ère} année baccalauréat en ingénieur civil à l'UCL.
- Gatien Huysse, fils de Stéphane et Marie-Ange Huysse, a réussi sa 3^{ème} année baccalauréat en droit aux facultés universitaires de Saint-Louis avec grande distinction.
- Xavier Leverghem, fils de Tanguy et Raphaëlle Leverghem, a réussi sa 3^{ème} année baccalauréat en droit trilingue aux facultés universitaires de Saint Louis.
- Aurian Huysse, fils d'Yves et Isabelle Huysse, a réussi son master *in de toegespaste economische wetenschappen : handelsingenieur* et son *master of Science* à la KUL avec distinction.
- Anastasia Leverghem, fille de Geoffroy Leverghem, a réussi son année Passerelle en gestion d'entreprise à l'Ichec Brussels Management School.
- Nicolas Biebuyck, fils de Noël et Nadine née Leverghem, a terminé son master en histoire à l'UCL.

Tous les jeunes étudiants sont chaleureusement applaudis par l'Assemblée.

8. Assemblée générale 2020

Dans la dernière Newsletter, les membres ont été invités à répondre à un sondage concernant la date de tenue de nos Assemblées : on les maintient en septembre ou on les fixe en mai ; le sondage n'ayant eu que trois réponses, il est décidé de les maintenir en septembre.

Arnould et Sophie Leverghem ont proposé de nous recevoir à la Neuve Cour en 2020.

9. Divers, questions/réponses

Noël Biebuyck demande aux membres du C.A. les raisons pour lesquelles ils ont investi le portefeuille de l'UF dans des fonds Treetop. Amaury répond qu'à l'origine les avoirs de l'UF étaient investis dans 3 actions de « bon père de famille », dont des actions Fortis, ce qui était en fait assez risqué. Juste avant la crise de 2008, l'UF a heureusement revendu les Fortis grâce aux conseils avisés de René Waerloos.

Le produit des actions vendues par l'UF a, à l'époque, été investi dans des fonds Treetop. Ceux-ci s'étant avérés trop volatiles et ne correspondant pas au profil de risques de notre asbl, il fut ensuite décidé d'investir dans des fonds de fonds très diversifiés de chez Treetop. Lors du dernier C.A., la question est revenue sur le tapis et nous avons décidé, à l'aide des compétences en gestion et bourse d'Anthony Leverghem, de rechercher l'investissement le plus adapté au profil de notre asbl.

Tanguy Leverghem rappelle aussi qu'il existe une Union Financière della Faille, initialement réservée aux descendants de Gustave Leverghem, qui accueille bien volontiers des jeunes della Faille d'autres branches. L'esprit de cette Union Financière consiste surtout à familiariser les jeunes à la gestion des actions et autres avoirs financiers.

Jean-Louis Leverghem rebondit sur la « génération manquante des 30-40 ans » qui ne paient pas leur cotisation. Il suggère que l'on réfléchisse à la manière de les intégrer au travers d'activités ouvertes à leurs jeunes enfants notamment. Amaury répond que c'est précisément dans cette optique que la première édition du tournoi de tennis (jeunes enfants admis) a été organisée. Le rallye est également ouvert à tous.

Marie-Thérèse d'Oreye demande que, lors de l'organisation d'activités familiales, il soit clairement indiqué qui peut y participer.

Elle évoque également que certaines branches féminines françaises (dont les descendants d'André Leverghem) seraient très désireuses d'être associées à nos activités familiales.

Le Président clôt l'Assemblée à 17 heures 30. La séance est levée.

